



Agir pour l'Environnement et le Développement Durable

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel – Fax : 02.98.49.53.92 – Courriel : ae2d.29@gmail.com

Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Monsieur le Président du Conseil Général du Finistère
Messieurs les Présidents des Communautés de Communes du Finistère
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux du Finistère
Mesdames et Messieurs les Maires du Finistère

Objet : Gestion des déchets

Brest, le 1er avril 2008

Madame, Monsieur,

Le 9 novembre dernier, nous avons adressé, à l'ensemble des conseillers généraux, des communautés de communes et des communes du Finistère, un courriel demandant d'organiser une collecte sélective des sapins de Noël ou, au minimum, d'informer et d'inciter les citoyens à déposer leurs sapins en déchetterie.

Le 11 janvier, nous avons adressé un questionnaire-bilan de cette opération. Peu de communes et de communautés de communes ont répondu, à ce bilan, ce que nous déplorons.

En tant qu'association de protection de l'environnement, notre action, ne se limite pas, dans le domaine des déchets, à cette question de la collecte des sapins de Noël. C'est pourquoi nous vous demandons par la présente de signifier votre engagement en faveur d'une politique nouvelle, écologique et durable de prévention et de gestion des déchets ménagers en répondant au questionnaire joint à ce courrier.

Nous souhaitons, plus particulièrement, la mise en place de collectes sélectives des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), comme celles mises en place dans les communautés de communes de Morlaix, du Pays Fouesnantais, de Concarneau-Cornouaille et de Quimper. Cette demande est inscrite dans le cadre de la semaine du développement durable organisée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

Toutes ces mesures permettront de valider les objectifs actés lors du Grenelle de l'environnement, à savoir 35% des déchets "valorisés matière" en 2012 et 45 % en 2015. Cela entraînera donc le recyclage et le traitement biologique des matières organiques (compostage et méthanisation) et le recul des traitements d'élimination (incinération et décharge). Nous vous rappelons qu'actuellement, le pourcentage des déchets récupérés et valorisés n'atteint dans le Finistère que 14%.

Nous vous invitons à répondre à nos questions, à préciser vos réponses et à nous retourner le questionnaire, par courrier ou courriel, aux adresses ci-dessus.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, Mesdames et Messieurs les Maires, nos salutations respectueuses.

Les co-Présidents, Roger Abiven et Alain Le Suavet

Pièce jointe : Questionnaire gestion des déchets